

## Palais des Sports et Piscine Mallarmé - Etude de faisabilité pour le regroupement de chaufferies sur une nouvelle chaufferie bois - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur** : Cette étude a pour objectif d'analyser la faisabilité de création d'une chaufferie bois et du réseau desservant les bâtiments municipaux dans le secteur Mallarmé. L'étude d'opportunité a précédemment été réalisée en interne.

Ce secteur est intéressant par la concentration géographique d'équipements «gros consommateurs» d'énergie :

- **Piscine Mallarmé** : 2<sup>ème</sup> consommateur gaz, 4<sup>ème</sup> consommateur électrique  
Consommation de gaz annuelle (2009) : 2 675 546 kWh
- **Palais des Sports** : 6<sup>ème</sup> consommateur gaz, 6<sup>ème</sup> consommateur électrique  
Consommation de gaz annuelle (2009) : 1 233 213 kWh.

De plus, d'autres équipements présents dans le secteur nécessitent une rénovation des installations de chauffage à court terme tels que le Stade Léo Lagrange, l'ancienne école Mallarmé, l'ancien restaurant scolaire Mallarmé et la maternelle Kergomard et pourraient être raccordés ultérieurement à la chaufferie en question.

Une première étude d'opportunité réalisée en interne montre la pertinence technico-économique du projet. Le **temps de retour de l'opération se situe autour de 10 ans** pour le cas moyen. Il varie entre 7 et 16 ans selon le montant de subventions, la solution technique retenue et l'évolution des prix de l'énergie considérés.

Le regroupement des chaufferies de la Piscine et du Palais des Sports et la création d'une chaufferie au bois mutualisée présentent de nombreux intérêts :

- réduire les coûts de fonctionnement (- 40 % environ)
- utiliser une énergie renouvelable et locale
- réduire les émissions de CO<sub>2</sub> (environ 1 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an).

En particulier, ce projet permettrait de substituer annuellement 4 000 MWh de gaz par du bois (c'est-à-dire 10 % des consommations de gaz sur le patrimoine de la Ville remplacées par une énergie renouvelable). Il permettrait entre autres d'atteindre les objectifs du Plan Bois Energie et d'approcher ceux de la Convention des Maires.

L'étude de faisabilité se déclinera ainsi :

- Etude des besoins
- Etude de la ressource (approvisionnement en bois)
- Choix des équipements
- Etude économique et financière.

Le coût de cette étude de faisabilité est estimé à 19 975 € HT, soit 23 890,10 € TTC. La dépense sera imputée au chapitre 23.93.2313.3613.30900 du budget principal.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER)	5 992,50 €
- ADEME	4 993,75 €
- Département du Doubs	4 993,75 €
- Ville de Besançon (y compris TVA)	<u>7 910,10 €</u>
<b>Total TTC :</b>	<b>23 890,10 €</b>

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, de l'ADEME, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de financer cette étude,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.*